



FGTA-FO : VOS DROITS, NOTRE PRIORITÉ ! LA CLASSIFICATION : UN ENJEU MAJEUR, UN COMBAT CONSTRUCTIF.

Déclaration des élus FGTA-FO CSE Supply Chain CCEP du 17 septembre 2025

Nous, élus FGTA-FO du CSE Supply Chain, faisons suite à nos demandes précédentes par mail et rappelons que la négociation sur la classification et le positionnement des emplois est un enjeu majeur pour l'ensemble des salariés. Elle impacte directement :

- Les postes et responsabilités exercées,
- Les perspectives de carrière et d'évolution,
- Les conditions de rémunération,
- L'organisation du travail, notamment au sein de la Supply Chain.

Or, malgré nos demandes répétées, il semble que la transparence soit devenue un concept abstrait dans ce projet. La Direction refuse de fournir les documents indispensables à l'exercice de notre mandat :

- Fiches de poste actualisées, pourtant nécessaires pour comparer les fonctions réelles avec les propositions,
- Méthodologie complète des regroupements et hiérarchisations,
- Rapport intégral du cabinet Arthur Hunt et seuil de 80 %.

Apparemment, il est plus simple de travailler à l'aveugle que de partager les informations avec ceux dont le rôle est précisément de protéger vos intérêts. Pire encore, certains salariés se sont vu présenter des fiches de poste... datant de 2005 ! Un vrai voyage dans le temps...

Nous rappelons que la jurisprudence est claire : le refus de communication de documents essentiels constitue une entrave à l'exercice du mandat syndical (Cass. soc., 9 avril 2025, n°22-23.639). Il semblerait que le calendrier serré et les présentations partielles soient considérés comme un substitut à la transparence complète... mais nous ne sommes pas convaincus.

En conséquence, les élus FGTA-FO avertissent solennellement la Direction :

- Soit elle communique immédiatement l'ensemble des documents et informations nécessaires,
- À défaut, nous serons dans l'obligation de recourir à une expertise indépendante, sur le fondement des articles L.2315-80 et suivants du Code du travail, afin de permettre aux élus d'analyser objectivement les impacts du projet sur les emplois, la rémunération et l'organisation du travail.

Cette expertise garantira que, contrairement aux documents partiels, nous pourrions travailler avec des informations réelles et exploitables, et non à la devinette.

La FGTA-FO réaffirme sa détermination à défendre les droits des salariés et à veiller à ce que ce projet de classification soit examiné avec rigueur, objectivité et équité, même si certaines pratiques semblent préférer le mystère à la transparence.

Enfin, nous demandons qu'une copie de cette déclaration soit transmise à l'Inspection du Travail, afin qu'elle puisse constater l'absence de transmission des documents indispensables à l'exercice du mandat des élus et garantir le respect du droit syndical.

LES ELUS ET REPRESENTANTS FGTA-FO CSE SUPPLY CHAIN CCEP

CLASSIFICATION : VOS EMPLOIS, VOS SALAIRES, VOS CARRIÈRES SONT EN JEU !

Depuis le début des négociations, la Direction refuse de transmettre les documents essentiels, empêchant toute transparence. Ce refus répété montre sa mauvaise foi et son manque de loyauté dans le dialogue social.

Vos représentants **FGTA-FO** ne feront aucun cadeau à une Direction qui ne respecte pas le principe d'égalité d'information et tente de négocier dans l'opacité.

Nous défendrons vos droits jusqu'au bout, en utilisant tous les moyens légaux, y compris une expertise indépendante, pour garantir que le projet soit équitable pour chacun.

**Une fiche = un poste précis
Une fiche d'emploi =
plusieurs postes regroupés
dans le même métier**

FICHE DE POSTE



Document précis décrivant les missions, les compétences et les responsabilités liées à un poste spécifique.

Exemple : Conducteur de ligne A - il détaille son rôle, ses tâches quotidiennes, ses conditions de travail.

FICHE D'EMPLOI



Document plus global qui regroupe plusieurs fiches de poste similaires, correspondant à un même emploi ou métier.

Exemple : Emploi Conducteur de ligne - il rassemble plusieurs postes de conducteurs de ligne, parfois avec des variantes selon l'atelier, l'horaire ou la machine.



NOTRE BLOG FOCOCACOLA.FR